

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Retiré

AMENDEMENT

N ° CE3248

présenté par

Mme Babault, M. Martineau, Mme Desjonquères, M. Cubertafon, M. Padey, Mme Mette et
M. Cosson

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« et, pour les formations dédiées aux futurs chefs d'exploitation agricole, de gestion d'entreprise et de ressources humaines ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à préciser que la formation agricole doit renforcer les compétences des futurs chefs d'exploitation agricole en matière de sciences de gestion.

Les agriculteurs sont de véritables entrepreneurs du vivant. S'ils doivent évidemment connaître le fonctionnement de la nature pour produire, ils doivent également avoir les compétences pour garantir la viabilité de leurs exploitations.

Or, aujourd'hui, la formation en sciences de gestion est insuffisante pour leur donner les clés pour réussir dans leur fonction de chefs d'entreprise. Le défi du renouvellement des générations est une opportunité pour corriger cette lacune.